



Département de l'Ain

Commune de Culoz-Béon

DECISION DU MAIRE

Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Franck ANDRE-MASSE, Maire de Culoz-Béon 01350

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L2122-22-4

Vu la délibération du Conseil Municipal de CULOZ-BEON en date du 9 janvier 2023, rendue exécutoire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de CULOZ en date du 10 novembre 2020 validant la réalisation des travaux de réhabilitation du gymnase Jean Falconnier, construction d'un local de stockage attenant,

Vu les décisions du Maire du 13 mai 2022 et 28 juin 2022 attribuant l'ensemble des 13 lots aux entreprises concernées pour un montant total du marché de 1 169 671.91 € HT

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires suite aux spécificités du chantier et à l'avancement des travaux pour les lots 3-5-7-9-10-13,

DECIDE :

Article 1 : Un avenant n° 2 est passé pour les lots suivants :

Lot n° 3 : Entreprise SMAC - Etanchéité, marché notifié le 17 mai 2022 pour un montant de 12 080.30 € HT. Les modifications concernent des travaux supplémentaires relatifs à la modification du lanterneau de la terrasse plate afin de pouvoir poser le nouveau bardage et ainsi réaliser la nouvelle étanchéité, celui-ci étant trop proche de la nouvelle façade. L'avenant entraîne une incidence financière sur le montant du marché.

Le montant de l'avenant s'élève à 2 417.36 €. Le nouveau montant du marché du lot n° 3 est désormais à 14 497.66 € HT.

Lot n° 7 : Entreprise NINET-GAVIN - Menuiseries extérieures, marché notifié le 17 mai 2022 pour un montant de 19 287.00 € HT. Ces modifications, à la demande du maître d'ouvrage, concernent le remplacement des ensembles de châssis et des portes d'accès au gymnase compte-tenu de leur vétusté. L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché.

Le montant de l'avenant s'élève à 19 578.00 € HT. Le nouveau montant du marché du lot 7 est désormais à 38 865.00 € HT.

Lot n° 10 : Entreprise DESA - Serrurerie, marché notifié le 17 mai 2022 pour un montant de 19 047.78 € HT. Les modifications concernent la mise en place de compléments de traverses et tubes pour la réalisation de portes coulissantes. L'avenant entraîne une incidence financière sur le montant du marché.

Le montant de l'avenant s'élève à 2 231.00 € HT. Le nouveau montant du marché du lot 10 est de 21 278.78 € HT

Un avenant n° 3 est passé pour les lots ci-après :

Lot n° 05 : Entreprise SMAC - Façades métalliques. Le montant du marché notifié le 17 mai 2022 s'élève avec l'avenant n°2 à 271 570.12 € Des travaux supplémentaires sont de nouveau nécessaires. Ils consistent en la dépose de menuiseries extérieures non mentionnées au CCTP, en l'enlèvement du revêtement intérieur au sein du dojo en lieu et place des ensembles en polycarbonates. Cet avenant entraîne une incidence financière sur le montant du marché.

Le montant de l'avenant est de 2 873.68 € HT. Le nouveau montant du marché du lot 13 s'élève désormais à 274 443.80 € HT.

Lot n° 9 : Entreprise GAUTHIER – Plâtrerie, peinture, sols souples. Le montant du marché notifié le 17 mai 2022 est de 48 631.10 € suite à l'avenant n° 2. Les modifications apportées par l'avenant n° 3 concernent la réalisation de travaux de peinture sur des tuyaux et des canalisations existantes et à la suppression de l'article 09.2.2.12 du CCTP correspondant à la peinture de la charpente métallique de l'extension et des bracons de renfort de la charpente existante. Cet avenant a une incidence financière sur le montant du marché.

Le montant de l'avenant est de - 2 397.75 €. Le nouveau montant du marché du lot 9 est de 46 233.35 € HT

Lot n° 13 : Entreprise EG3P - Electricité, courants faibles, SSI. Le montant du marché notifié le 17 mai 2023 est de 68 035.78 € avec l'avenant n° 2. Les modifications apportées par l'avenant n° 3 consistent en la mise en conformité de l'arrêt d'urgence, de la mise à jour de l'éclairage dans la chaufferie, le remplacement de la centrale incendie et de l'éclairage défectueux de l'aire de jeux. Cet avenant entraîne une incidence financière sur le montant du marché.

Le montant de l'avenant est de 4 894.00 €. Le nouveau montant du marché du lot 13 s'élève à 72 929.78 €

Suite aux avenants, le montant global du marché des 13 lots est désormais à 1 247 226.88 € HT.

Les autres termes du marché restent inchangés.

Article 2 : la présente décision deviendra exécutoire après transmission en sous-préfecture de Belley, affichage et donnera lieu à compte-rendu au Conseil lors de la prochaine séance.

Fait à CULOZ-BEON, le **5 AVR. 2023**

